

COVID-19 : la téléconsultation pour le patient à domicile

Lancez-vous avec la



mise à disposition gratuitement

Les formulaires intégrés dans le cadre de la téléconsultation à domicile intègrent le questionnaire initial et le questionnaire de suivi pour patient COVID-19 issus des lignes directrices du ministère chargé de la santé pour la prise en charge en ville des patients symptomatiques en phase épidémique de Covid-19



Téléconsultation simple et sécurisée



Traçabilité de l'acte



Aucune installation



Accessible avec tout appareil, sans installation



Accès patient via lien SMS / mail



Paiement en ligne

Pour le patient symptomatique ou reconnu atteint du covid-19, il peut être dérogé aux dispositions conventionnelles de l'avenant 6 jusqu'au 30 avril 2020 (respect du parcours de soins coordonné, connaissance préalable du patient, limitation du nombre de télé expertises annuel). La téléconsultation s'inscrit prioritairement dans le cadre d'organisations territoriales coordonnées - Décret 2020-227 du 9 mars 2020.



- 25 € code TCG pour un médecin généraliste
- 30 € code TC pour un médecin spécialiste



Pour y accéder, créez votre compte sur www.pro.esante-pdl.fr



Accompagnement de proximité

Contactez-nous au 02 44 76 13 90
telemedecine@esante-paysdelaloire.fr

Une équipe disponible pour vous accompagner dans la prise en main :

- Départements 72 et 53 : Dominique Rousset, Marie Rémy
- Départements 85 et 49 : Dominique Claude, Adeline Gantier
- Départements 44 : Sarah Lequerré, Sofiane Salort